



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

## ENSEIGNANTS NON TITULAIRES

Fiche de suivi syndical  
Affectation pour la rentrée de septembre 2016

NOM :

Prénom :

Disciplines\* : 1)

2)

3)

MA

CDD

CDI

Résultat barème

Résultat affectation

\* En tenant compte de vos diplômes et de votre expérience professionnelle, vous pouvez postuler dans plusieurs disciplines, sous réserve de l'accord des corps d'inspection. Classez ces disciplines par ordre de préférence.

### Vœux géographiques \*

1)

2)

3)

4)

5)

6)

7)

8)

\* Indiquez vos vœux comme vous les avez saisis lors de votre inscription. Si vous n'avez pas réussi à exprimer tous vos vœux, vous pouvez le préciser dans un courrier à l'administration. Joignez ce courrier à cette fiche de suivi.

### Éléments du barème \*

#### Ancienneté générale de service (AGS)

- En Guyane :
- Hors de Guyane :
- Dans le premier degré :

#### Durée des services en zones isolées (citez les communes)

- 
- 
- 

#### Diplôme le plus élevé :

- 

#### Admissibilité(s) aux concours de l'Éducation Nationale (citez les concours et les années)

- 
- 

#### Nombre d'enfants :

#### Êtes-vous en situation d'autorité parentale unique ?

\* l'AGS est comptée au jour près, soyez le plus précis possible. Il faut justifier l'AGS hors de Guyane en fournissant des états de service. Diplômes, admissibilités, situation familiale doivent également être justifiés.

### Adresse personnelle :

Téléphone(s) :

Adresse mail :

### Établissement actuel

.....

Ecole

Collège

LP

Lycée

SEGPA

## L'Affectation des enseignants non titulaires.

Depuis plus de 12 ans, les syndicats de la FSU en Guyane se sont organisés pour défendre les droits des enseignants non titulaires. C'est ainsi que nous avons obtenu que leur affectation dans le second degré se fasse sur la base d'un barème et de vœux et soit examinée et contrôlée par la CCP (Commission Consultative Paritaire) où la FSU possède 4 sièges sur 6.

Ce travail en commission ne peut être efficace que si vous apportez aux commissaires paritaires qui vous représentent les informations qui leur permettront de vérifier les décisions de l'administration. C'est pourquoi nous vous invitons à remplir cette fiche de suivi syndical et d'y joindre toutes les pièces justificatives qui sont nécessaires. En particulier, **joignez la copie du formulaire de confirmation qui est envoyé par le Rectorat dans votre établissement.**

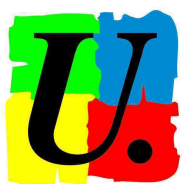
La saisie de vos vœux se fait sur internet (site lilmac) du 22 avril au 17 mai 2016.

Site lilmac : <https://bv.ac-guyane.fr/lilmac/>

À partir du 18 mai le Rectorat envoie le **formulaire de confirmation** aux établissements.

Les confirmations devront être retournées au Rectorat pour le 6 juin.

La première CCP pour les affectations aura lieu « normalement »... les 11 et 12 juillet 2016.



**FSU 973: Fédération Syndicale Unitaire Guyane**



**Syndicat National des Enseignements du Second degré**



**Syndicat National de l'Éducation Physique**



**Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel**



**SNUipp Guyane  
Syndicat National Unitaire des Instituteurs et Professeurs  
des écoles et PEGC**

### **Contacts :**

Secteur non titulaire : Anne JOLY

0694 24 84 43

[anne.joly@guyane.snes.edu](mailto:anne.joly@guyane.snes.edu)

FSU

BP 847

97339 CAYENNE Cedex

Pour passer nous voir : SNES-FSU, Mont Lucas Bâtiment G à CAYENNE (face à la pharmacie).